

CENTRE AQUATIQUE

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE AU 1^{er} JUILLET



Le bonnet de bain est désormais obligatoire pour tous au centre aquatique de Saint-Lô Agglo **à compter du 1^{er} juillet 2022.**

Cette mesure est obligatoire pour des raisons d'hygiène et de propreté des bassins ayant des impacts sur le traitement de l'eau. En effet, le port du bonnet de bain permet d'améliorer la filtration en évitant l'accumulation de cheveux dans les filtres.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   